CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 11 décembre 2023 à 19h00
Présidence : M. Christophe Fürer
Réfectoire de la salle multifonctions

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la Boursière, à la secrétaire Municipale, à la secrétaire du Conseil, au représentant de la Presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Quatre membres du Conseil sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. **Assermentation d'un nouveau Conseiller**
3. Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°08/2023 relatif au budget 2024
7. Présentation du préavis n°01/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE - désignation d'une Commission
8. Présentation du préavis n°02/2024 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'Auberge communale ~~- nomination d'une Commission~~
9. **Rapport 2023 de la Commission du Fonds de Développement Durable**
10. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié avec l'ajout des points 2, 9 et la modification du point 8, accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-cinq Conseillers participent à la séance, quatre excusés (M. V. Bovet, Mme L. Jobin, Mme A. Lachat, M. J.-F. Lange), une absente (Mme J. Dutrannois). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Assermentation d'un nouveau Conseiller

Selon l'ordre des suppléants établi lors des dernières élections communales de 2021, M. Julien Spring prête serment devant l'Assemblée après la lecture de l'article 9 de la Loi sur les Communes sous les applaudissements. Il remplace M. G. Biondi Morra qui a démissionné fin octobre suite à un déménagement.

3. Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023

M. L. Magnollay demande la correction de « 3h55 » en « 23h55 » lors de son intervention page 152.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau du Conseil

- M. C. Fürer – Président

Organisation du Conseil :
Les dates des séances et votations de 2024 sont présentées à l'écran et seront transmises à chacun par email dans la suite de la séance.

Élections fédérales – 2ème tour Conseil des États – 12 novembre 2023 :
Il y a presque eu égalité parfaite et M. Broulis a été élu d'un cheveu avec 319 voix contre 316 pour M. Mahaim dans notre Commune.

Cartons du Cœur :
Au début du mois nous vous avons proposé, sur une base totalement volontaire, de donner les jetons de présence de cette séance du Conseil aux Cartons du Cœur. Vous avez été nombreux à répondre à cette invitation et je vous en remercie. Pour ceux qui veulent encore participer à cette action, vous pouvez venir nous voir après la séance ce soir.

Fenêtre de l'Avent du Conseil :
Elle aura lieu le 23 décembre à partir de 19h. Je remercie déjà celles et ceux qui pourront se joindre à nous pour leur présence. Une liste va circuler dans la salle pour que les volontaires au montage, démontage et à la confection de plats à partager s'inscrivent. Je ne serai malheureusement pas présent cette année mais Mme S. Thury, que je remercie chaleureusement, va s'occuper de l'organisation de cette fenêtre. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui sont venues participer à l'installation du magnifique décor dans le bâtiment communal.

Séances CC 2023	**Remise des rapports**	**Commentaires**
27 février – 20h	15 février	
03 avril – 20h	22 mars	Annulée
22 mai – 20h	10 mai	
19 juin – 19h	7 juin	Repas de fin d'année
11 septembre – 20h	30 août	Annulée
30 octobre – 20h	18 octobre	
11 décembre – 19h	**29 novembre**	**Apéritif de fin d'année**

Séances CC 2024	**Remise des rapports**	**Commentaires**
19 février – 20h	7 février (préavis 09-2023 / 01-2024 / 02-2024)	
15 avril – 20h	**27 mars**	
13 mai – 20h	1er mai	
17 juin – **19h**	5 juin	Repas de fin d'année
30 septembre – 20h	18 septembre	
4 novembre – 20h	23 octobre	
9 décembre – **19h**	27 novembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2024 : 3 mars // 9 juin // 22 septembre // 24 novembre.

5. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Fernandez – Syndic

Transports publics :
Des lignes supplémentaires ont été ajoutées notamment la ligne 722 le soir et le dimanche. Je vous encourage à en profiter car c'est une amélioration substantielle importante. La ligne 724 roule également le dimanche entre Morges et Grosses-Terres. D'autres négociations sont en cours, nous en reparlerons dans les mois à venir.

b) M. J.-M. Schlaeppi – Municipal

Police des constructions :

En vertu de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD; BLV 172.65) et de son règlement d'application (RLPrD, BLV 172.65.1) les communications sur la police des constructions se feront sans la mention du propriétaire, seuls subsisteront le numéro de la parcelle et l'adresse.

Mise à l'enquête complémentaire, permis refusé :

- Parcelle 803 - route de la Plantay 7-9-11 - déplacement des pompes à chaleur (PAC) au sud de la parcelle.

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 187 - route de Lavigny 8 - installation d'une PAC air-eau extérieure.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 68 - route de la Gare 6 - nouvelle isolation thermique intérieure dans les combles uniquement,
- Parcelle 831 - route de la Plantay 43 - construction d'un mur en gabions.

c) M. R. Corthay – Municipal

Salle triple, nouvelles attributions :

- Nettoyage du bâtiment : Blanc SA, Mont-sur-Lausanne ;
- Jardinage, gazon et plantations : Patrick Lüthi, Etoy.

L'estimation budgetaire à ce jour est de CHF 15'191'221.- ce qui représente +4.59% par rapport au budget initial et une diminution depuis octobre. Le bouclement des comptes est prévu au mois de juillet 2024, on attend toujours des panneaux solaires.

Communaux I :
On a un sérieux problème avec la pompe à chaleur qui a déjà quatorze ans. On pose une chaufferie provisoire à l'extérieur dès le 12 décembre en attendant de décider si on modifie la PAC actuelle (le changement d'un

échangeur implique entre six à huit semaines de délai de livraison) ou si on la change.

d) **Mme T. Séverin – Municipale**

Cantine scolaire inaugurée au Réfectoire de la salle triple :
Nous avons eu de très bons retours des élèves qui ont trouvé que c'était joli, lumineux et grand. Il reste un rôdage à faire avec les encadrant/es, les extérieurs n'étaient pas encore finis. Il faut encore trouver ses marques mais globalement tout le monde était très content de la prise de possession de ces lieux.

Projet d'EMS :
Au début de chaque législature, le Canton établit un plan qui s'appelle le PIMEMS (Programme d'Investissements de Modernisation des Établissements Médico-Sociaux et psycho-sociaux médicalisés), qui dresse des priorités d'EMS (Établissement Médico-Sociaux) à construire à travers le Canton pour répondre à l'évolution des besoins de la population. Dans ce cadre-là, la Commune d'Etoy, le Canton et la Fondation Silo (basée à Échichens) ont eu des contacts qui ont déterminé que le site d'Etoy était intéressant. Les parcelles 656 et 657, à côté de la salle de gym de Buchillon, sont dignes d'intérêt pour construire un EMS donc le Canton a décidé de prioriser les études sur ce site. Une étude de faisabilité avec la Fondation Silo vient d'être lancée, cette dernière prend en charge les frais et la conduite de cette étude. Nous n'avons pas plus d'informations précises à ce stade hormis que ce site a été reconnu par le Canton comme pouvant accueillir un futur EMS. Nous vous tiendrons au courant dès que nous en saurons plus.

e) **M. C. Viquerat – Municipal**

Information routes :
- Rénovation route d'Allaman (220m) : travaux terminés,
- Gravillonnage chemins agricoles : 3'600m rénovés,
- Chemin des Poiriers (210m) : pose du tapis final reporté à avril 2024,
- Bordures chemin des Écoliers (110m) : travaux terminés,
- Chemin du Jura (240m) : pose des enrobés cette semaine,
- Bordures chemin du Pressoir (170m) : pose des enrobés cette semaine,
- Chemin des Communaux (90m) : pose du tapis final planifié pour avril 2024,
- Rénovation chemin En Bellevue (140m) : travaux en cours,
- Rénovation route de l'Industrie (560m) : pose du tapis final planifié pour mars 2024,
- Bordures chemin Neuf (50m) : pose des enrobés cette semaine,
- Travaux d'entretien annuels : travaux terminés,
- Salle Triple : pose du tapis final prévu en été 2024 car on attend que le soubassement se tasse bien avant.

Aménagement routiers chemin des Écoliers :
L'aménagement du trottoir, l'aide à la traversée et les places de parc existantes à l'arrière du bâtiment sont en cours de réalisation et devraient être terminées cette année.

6. Préavis municipal n°08/2023 relatif au budget 2024

Mme R. Durrer-Bolle lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions initiales du préavis municipal.
- M. C. Fürer – Président : la discussion est ouverte et se fera en deux étapes : discussion sur le corps du préavis en général puis passage en revue des comptes point par point.
- M. J.-L. Rochat : concernant les achats de matériel informatique page 6, qu'est-ce qu'on entend par remplacement partiel des écrans d'information ?
- M. C. Viquerat – Municipal : pour le moment c'est partiel car on n'a pas de budget ni d'estimation devisée d'une solution de remplacement. Nous avons actuellement trois écrans qui sont à l'arrêt depuis un certain temps. On cherche une solution intéressante pour remplacer ce système d'information. On a mis partiel car je ne sais pas si on va tous les remplacer en une fois ou par étape sur un ou deux ans.
- M. C. Fürer – Président : vous pouvez également poser vos questions sur le plan d'investissement de la page 29.
- M. L. Magnollay : j'ai vu qu'il y avait un chauffage à distance prévu pour CHF 50'000.-, de quoi s'agit-il ? La fameuse boucle énergie en bas ou est-ce qu'il y a d'autres projets prévus vu que les chauffages à mazout et à gaz seront bientôt interdits si j'ai bien compris ?
- M. C. Viquerat – Municipal : il s'agit du plan d'investissement pour information, établit en début de législature et un peu adapté en fonction de ce qui a été réalisé et de ce qui devrait rentrer en matière ces prochaines années avant la fin de la législature. Si je reviens sur ce projet de chauffage à distance il s'agit en effet du montant pour une étude d'un chauffage à distance dans la zone Littoral Parc.
Page 35
- M. J.-L. Rochat : point 31.4231, revenus des terrains et locations : je vois qu'il y a une augmentation de CHF 2'500.-, s'agit-il d'un nouveau terrain ou de l'augmentation des locations ?
- M. R. Corthay – Municipal : ce sont les locations qu'on prévoit pour les yéniches suisses. C'est ce que cela nous avait rapporté avant le COVID, en louant deux fois quinze jours.
Page 39
- Mme S. Thury : point 44.3111, achat matériel création équipements. Est-ce que ce sont les voiles d'ombrage sur la place de l'école qui ont coûté CHF 50'000.- ? On peut lire « les abris du terrain de foot ont prévus d'être changés », est-ce que c'est compris dans ce montant ou est-ce que c'est le coût des voilages ?
- M. R. Corthay – Municipal : les voilages apparaîtront dans les comptes 2023 et non dans le budget 2024. Cette catégorie correspond au changement des cabines pour les joueurs et arbitres autour du terrain de foot, le reste est constitué du ménage courant.

Vote en bloc

1. d'adopter le projet de budget 2024 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 165'390.- après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves

Adopté à l'unanimitlé.

7. Présentation du préavis municipal n°01/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE

- M. C. Fürer – Président : ce préavis sera traité par une Commission ad hoc pour la séance de février.
- Mme T. Séverin – Municipale : ce n'est pas un sujet totalement nouveau, je vous avais annoncé il y a environ une année que l'ASSAGIE (Association Scolaire Aubonne-Gimel-Etoy) travaillait sur une refonte de ses statuts qui dataient de 2011. Deux objectifs principaux à cette refonte : premièrement répondre à une exigence légale qui est d'inclure un plafond d'endettement pour ces associations intercommunales, et deuxièmement un souhait du Comité de l'ASSAGIE d'élargir un peu les buts de cette dernière pour inclure l'accueil préscolaire, parascolaire, sans contrainte de le faire mais en donnant la possibilité d'intégrer l'accueil de jour au sein de notre cercle scolaire. Vous avez peut-être vu ou entendu dernièrement que le périmètre et la gouvernance de l'AJEMA (réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne), qui gère l'accueil de jour actuellement, pose pas mal de questions et donc cette refonte de ces statuts doit nous permettre de pouvoir envisager d'autres options si cela devient intéressant. A cela nous avons une troisième modification un peu plus importante qui est la représentation de chaque Commune au sein du Conseil intercommunal : depuis 2011 il y a eu des fusions de Communes, des évolutions de population, les ratios des représentants par Commune ont donc été recalculés. Il y a aussi quelques modifications cosmétiques qui ont été apportées. Ces statuts ont été présentés au Conseil intercommunal, une Commission s'est penchée dessus et ils ont été approuvés lors de la dernière séance du 15 novembre 2023. Il incombe maintenant à toutes les Communes du périmètre de l'ASSAGIE de les valider également en sachant qu'à ce stade c'est une validation et on ne peut plus les amender car ils ont été acceptés par le Conseil intercommunal et qu'on ne peut pas repartir avec quinze versions.
- M. C. Fürer – Président : en cas de refus d'un tel préavis, que se passerait-il ?
- Mme T. Séverin – Municipale : on recommencerait. Ces status doivent être validés. Selon les modifications apportées aux statuts la validation du Conseil intercommunal pourrait suffire mais comme il y a des modifications substantielles dont l'élargissement des buts, ils doivent être validés par chaque Commune. Si une Commune refuse, cela signifie qu'ils devront être retravaillés en regardant avec la Commune en question ce qui pose problème mais on ne peut pas passer en force, il faut l'unanimité des Communes pour faire rentrer en vigueur ces nouveaux statuts.

- M. T. Cretegny : lors du Conseil intercommunal, y avait-il des représentants de la Commune d'Etoy qui ont participé aux débats ?
- Mme T Séverin – Municipale : il y a bien 3 représentants au Conseil intercommunal, un Municipal et deux Conseillers communaux. Une de nos Conseillères communales, Mme L. Jobin, a fait partie de la Commission qui a étudié à fond le préavis avant le vote. Mme M. Gaget a remplacé M. G. Biondi-Morra le soir du vote, du fait de son déménagement. Il y a bien eu implication de chaque Commune au vote de ce préavis.
- M. C. Fürer – Président : Mme L. Jobin, qui n'est malheureusement pas là ce soir, m'a dit qu'elle participait volontiers à la Commission ad hoc au sein de notre Commune. Elle m'a demandé si cela posait problème. Au contraire, il y aura comme cela une personne qui pourra guider cette Commission ad hoc et elle est donc candidate. Mme M. Gaget est aussi candidate à cette Commission afin de faire le lien continu avec nos représentants auprès de l'ASSAGIE.

Nomination de la Commission ad hoc

Mme L. Jobin, Mme M. Gaget, Mme I. Golay, Mme C. Herzog, Mme M. Reist, M. T. Cretegny sont élus tacitement.

8. Présentation du préavis n°02/2024 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'Auberge communale

- M. R. Corthay – Municipal : nous n'avons pas mis ce crédit d'étude dans le budget car nous ne sommes pas encore prêts. Nous avons quelques études déjà : l'état de la cuisine et l'état de la ventilation. Nous sommes en attente d'un CECB plus (Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments) nécessaire du moment qu'on refait la cuisine et la ventilation. Les chambres sont à rafraichir également car ce bâtiment a déjà vingt-deux ans.
- M. C. Fürer – Président : ce sujet sera traité en deux temps. Le préavis relatif au crédit d'étude sera traité par la Commission des finances et dans un deuxième temps nous nommerons une Commission ad hoc lorsque le préavis de rénovation sera déposé.

9. Rapport 2023 de la Commission du Fonds de Développement Durable

- M. V. Payot : en 2023, la Commission était composée de Mme Tania Séverin, Municipale, M. Charly Viquerat, Municipal, et Messieurs les Conseillers communaux Jan-Frederik Lange, Jacques Lepori et Vincent Payot. Le Fonds de Développement Durable a pris sa vitesse de croisière. Initié en 2019, mais introduit en 2021, la Commission du Fonds a adapté le règlement en y incluant un domaine encore ignoré, à savoir les plantes invasives ; la promotion de la biodiversité, notamment dans les jardins privés, était un des thèmes abordés lors de la participation participative en octobre 2022. La subvention a pour but le remplacement de haies envahissantes et monospécifiques par des haies favorables à la biodiversité. Ainsi, les longues haies de thuyas ou autres laurelles devraient disparaître au profit de plantes indigènes. D'ailleurs, l'invasive laurelle sera

bientôt bannie du pays. Répandue dans les zones résidentielles, cette espèce exotique envahissante menace la biodiversité locale. Le Canton de Vaud vient d'interdire sa vente et sa plantation. Le Conseil fédéral devrait lui emboîter le pas en 2024. Je vous invite à consulter la liste d'InfoFlora qui donne des informations très exhaustives à ce sujet. La Commission a également introduit le programme de coaching environnemental « Ma commune et moi » en collaboration avec la SEFA et la Romande Énergie. Ce programme établit le bilan carbone d'une famille et propose des actions concrètes dans les domaines de l'habitat, la mobilité et l'alimentation. Chaque famille sera ensuite accompagnée durant trois à six mois. Cependant, ce projet est actuellement en stand-by auprès des sociétés énergétiques. Une adaptation du règlement a été nécessaire concernant l'isolation de l'enveloppe d'un bâtiment à vocation résidentielle. Le montant maximum reste le même, mais la méthode de calcul est différente. Nous avons également adapté les bons de transport pour tenir compte des changement introduits par les CFF. On y a inclus en outre l'attribution de bons pour les jeunes qui fêtent leurs dix-huit ans. Concernant l'utilisation des avoirs du fonds, près de la moitié des sommes versées ou promises concerne l'énergie, et plus spécialement le remplacement d'un chauffage par une pompe à chaleur. L'autre partie importante des dépenses concerne les voitures Mobility. La demande de subvention pour l'acquisition de vélos électriques, quant à elle, a bien diminué par rapport à 2022. Pour rappel, des subventions peuvent être obtenues pour des rénovations énergétiques de maisons individuelles, mais aussi de bâtiments collectifs. Des subventions pour la mobilité sont également disponibles (véhicules électriques utilitaires, vélos électriques, remorques pour vélo, mobility car sharing, par exemple). Le Fonds permet également d'obtenir une subvention pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable au bénéfice de la collectivité, car nous souhaitons encourager des particuliers, des groupes de citoyens ou des associations à développer des projets communautaires. Pour finir, je vous recommande et vous incite à consulter le nouveau règlement du Fonds de Développement Durable qui sera à votre disposition sur le site internet de la Commune début janvier.

- Mme S. Thury : concernant les laurelles, est-ce qu'ils vont devoir être enlevés ?

- M. V. Payot : actuellement il n'y a pas d'obligation.

- M. A. Magnollay : faut-il s'attendre à des changements importants en lien avec le règlement du fonds de développement durable pour l'année prochaine ? Les années d'avant nous avons eu des changements non négligeables.

- Mme T. Séverin – Municipale : M. V. Payot vient de vous présenter tous les changements. Nous avons atteint un rythme de croisière, il y a des choses qu'on avait testé et qu'on a dû réadapter en termes de tarification surtout. On a atteint un bon équilibre relatif et nous nous sommes penchés cette année sur l'introduction de nouvelles subventions notamment pour la lutte contre les plantes invasives et le programme « Ma Commune et Moi », Ce dernier est en pause pour l'instant d'après les nouvelles de la semaine dernière, on espère qu'il pourra être relancé en début d'année sous une forme un peu adaptée, ce n'est pas dans nos mains, ce sont les initiateurs du programme qui l'ont mis en standby. Il n'est pas prévu de modifications substantielles en 2024 du montant des subventions.

10. Propositions individuelles

- M. F. Chappuis : on parle beaucoup de ces cartes de transport journalières. J'aimerais avoir des informations précises sur la manière et les catégories, le but profond étant d'augmenter les rentrées des CFF. Autre point, nous avons une magnifique piste piétonne et cyclable le long de l'avenue de la Gare. Pour les vélos, c'est un double sens or j'observe fréquemment des jeunes qui descendent à droite au lieu de profiter de la piste cyclable. Pourrait-on mettre un panneau pour les engager vivement à utiliser ce magnifique moyen de descente à la gare ?
- M. J.-M. Fernandez – Syndic : les cartes journalières achetées par la Commune n'existeront plus au 1er janvier. La nouvelle règle sera premier arrivé premier servi, il y aura un tarif avec et sans abonnement demi-tarif. Comme la Commune n'achète plus ces cartes, vous ne les verrez plus apparaître dans le budget. Il s'agit à présent d'un contingent mis à disposition des Communes jusqu'à épuisement. Les CFF voulaient totalement supprimer ce système ce qui a créé un tollé de l'association des Communes suisses. Cette initiative-là en est née. Sachez que vous pourriez trouver des tarifs dégriffés en ligne plus intéressants que les tarifs dégriffés Communes à l'avenir.
- M. F. Chappuis : donc l'administration communale n'a plus grand-chose à faire sur ce sujet.
- M. J.-M. Fernandez – Syndic : le lien pour accéder à ces billets sera mis sur le site de la Commune ainsi que dans le prochain « Petit Etierruz ». Plus on commande à l'avance plus ce sera avantageux, on parle d'environ CHF 38.- avec le demi-tarif et CHF 52 ou 59.- sans demi-tarif.
- M. C. Viquerat – Municipal : en ce qui concerne le trottoir mixte, pour le situer, il part des Communaux pour aller jusqu'à la gare et au rond point Bellefontaine. C'est un trottoir qui a un sens volontaire d'utilisation par les cycles. On ne peut pas mettre d'obligation d'utiliser ce trottoir particulièrement à la descente du fait qu'il est du mauvais côté. Même pour la montée, on ne peut pas amender un cycliste qui n'utilise pas ce trottoir. En pratique, quand on regarde l'usage, les cyclistes qui sont seuls vont généralement sur le trottoir mais pas les groupes. On voit ce comportement sur la route de la Gare mais aussi sur la route Suisse.
- M. A. Magnollay : j'ai eu la chance de louer le Carnozet. Je n'ai pas trouvé suffisamment de chaises où mes invités pouvaient s'asseoir sans avoir peur qu'ils finissent à côté avant la fin du repas. Est-ce qu'on pourrait faire quelque chose pour avoir des chaises plus fiables ?
- Mme J. Amy : je me permets de revenir à la charge avec ma question de structure préscolaire car je trouve super qu'il y ait un projet d'EMS mais je n'ai pas encore eu de réponse sur ce sujet.
- Mme T. Séverin – Municipale : on parlait tout à l'heure d'étude de faisabilité pour savoir si la parcelle se prête vraiment à l'implantation. Après si on construit un EMS se pose la question du programme : le nombre de lits, est-ce qu'on met un centre d'accueil de jour pour personnes âgées, est-ce qu'on met une crèche pour avoir quelque chose d'intergénérationnel… Toutes ces questions seront prises en compte dans l'élaboration d'un projet de ce type. Nous sommes actuellement à l'étape précédente. Ces questions seront abordées dans un deuxième temps.

- M. M. Thomson : concernant la déchèterie : est-ce que la Municipalité envisage des travaux à la déchèterie à court ou moyen terme ? Est-ce qu'il est temps de commencer à penser à une déchèterie intercommunale ? Je cite l'exemple de Féchy : ils ont regroupé Allaman, Bougy-Villars, Féchy et Perroy et ils offrent à la population une ouverture le samedi entre 9h et 16h.
- M. J.-M. Schlaeppi – Municipal : il n'y a pas de travaux concrets prévus à la déchèterie. Il y aura des sécurisations qui vont se faire mais on n'est pas dans un projet de grand développement. Il faut suivre petit à petit en fonction de la politique de recyclage des déchets qui change régulièrement. C'est très compliqué de faire un projet de déchèterie à long terme. Concernant le projet d'une déchèterie intercommunale : le but d'une déchèterie est d'être plus ou moins proche de ces habitants. Évidemment notre déchèterie n'est peut-être pas si proche des habitants du sud du village mais si nous regroupons plusieurs villages ensemble, la seule conséquence serait l'augmentation de trafic et des émissions de CO_2. Je ne pense pas que ce soit le bon schéma, pour moi une déchèterie doit rester pratique, simple et à proximité.
- Mme S. Thury : je voudrais revenir sur le projet d'EMS : est-ce que la fondation Silo est au courant du projet de changement du Pacific, est-ce qu'ils se côtoient un peu ?
- Mme T. Séverin – Municipale : oui c'est un petit monde, ils se côtoient, ils se connaissent. La réflexion ici est sur un établissement d'intérêt public, le Pacific est plus d'accès privé avec certaines attributions au CHUV, c'est moitié-moitié mais ce n'est pas un établissement qui accueille beaucoup de patients en lien avec l'intérêt public. Il y a aussi la résidence Honolulu qui est à côté. Toutes ces synergies vont être étudiées pour identifier quelles prestations seraient pertinentes, l'idée n'étant ni de faire de la concurrence ni des doublons. Si la faisabilité du site est avérée, il y aura une étude de ce qui fait sens : est-ce que c'est une structure d'accueil de la petite enfance, un cabinet médical...toutes ces prestations annexes sont envisagées pour amener un peu de vie dans ces établissements.
- Mme S. Thury : est-ce qu'il existe un sondage pour connaitre le nombre de lits libres... ?
- Mme T. Séverin – Municipale : ayant travaillé au cœur du système, je peux vous dire qu'il y a une énorme pénurie de lits et que c'est pour ça que le Canton a poussé pour que de nouveaux projets d'EMS se fassent. La région de La Côte est la plus pauvre en lits d'EMS par rapport au nombre d'habitants. Cette région était aussi, il y a quatre ou cinq ans, la région la plus jeune du Canton mais celle aussi où la population vieillit le plus vite, donc celle où le besoin en lits allait croître le plus vite. Il y a un énorme besoin avec de grosses listes d'attente pour les EMS, l'effet de cette pénurie est que les personnes restent longtemps dans un lit d'hôpital parce qu'on ne sait pas où les mettre quand elles ne peuvent ni rentrer chez elles ni aller chez des proches. Cette pénurie est connue par les services cantonaux et ne va pas forcément aller en s'améliorant. Il y a aussi plusieurs projets prévus dans la région : un à Nyon qui n'a jamais vraiment démarré, et un à Prangins mais la Commune a annoncé cette semaine qu'elle se retirait de ce projet.
- M. L. Magnollay : en regardant les travaux de nos routes qui arrivent à bout touchant, je n'ai pas l'impression que la route du Pressoir ait été élargie et vu qu'on a mis des bordures le long de la route, n'aurait-il pas été de bon

aloi de créer des places d'évitemment, en tous cas une ou deux, au milieu du chemin ? Je suis un peu surpris de ces travaux.
- M. C. Viquerat – Municipal : pour le chemin du Pressoir, on devrait utiliser dès la semaine prochaine la totalité de l'espace public ce qui veut dire que bordures comprises on est 20 cm plus large qu'avant mais ce sont des bordures franchissables. Le gabarit de la route ne permet pas de croiser sans que l'un des véhicules ou les deux ne montent sur les bordures. La largeur de la route est de 4m00. Quant à faire des zones de croisement, comme nous sommes en zone agricole, cela pose beaucoup d'autres problèmes qui ont des issues impossibles. L'usage du chemin du Pressoir va beaucoup ressembler à ce qu'il était avant, c'est-à-dire avec des petits élargissements qui vont se créer naturellement entre deux balises, avec une différence majeure qu'avant ils se creusaient en fossés en bordure de route et maintenant ce sera quelque chose un peu surelevé.
- Mme V. Elamly : une question sur le chauffage à distance : on a vu que Vinzel a été sans succès et démonté. Etoy avait été pressentie si j'ai bien compris à l'époque quand il y avait eu des recherches. Qu'est-ce qu'il en est ?
- M. C. Viquerat – Municipal : en effet, ce n'est un secret pour personne, le projet EnergeÔ de Vinzel a subi un petit frein. Malgré ce qu'on a pu lire dans la presse, ce n'est pas un vrai échec : ce n'est pas tout à fait la même chose que ce qu'ils avaient prévu mais ils ont quand même trouvé à mi-distance de la profondeur de sondage une nappe importante qui va pouvoir être utilisée. Actuellement, sauf erreur, des études sont en cours pour voir comment la valoriser au mieux. Le projet initial a dû être modifié. Concernant Etoy, on attendait que quelque chose se concrétise de la part des entreprises engagées dans ces études au niveau du vallon de l'Aubonne car personne ne voulait mettre la priorité sur l'un ou l'autre des côtés. Je pense que ce n'est pas fini, surtout que si vous regardez les informations cantonales, le Canton pousse toujours à fond pour que des travaux de ce type-là se fassent, reste à trouver les financements. Je ne perds pas espoir et je pense que d'ici un ou deux ans, on aura certainement un positionnement un peu nouveau sur quelque chose en géothermie moyenne profondeur au niveau d'Etoy. Le chauffage à distance évoqué tout à l'heure parlait plus d'un pompage au lac qui est en cours depuis quelques années, qui a été mis un peu en veilleuse en attendant les résultats de Vinzel. Je ne vous cache pas qu'il a repris toute son importance.
- M. P. Lüthi : je reviendrais sur les plantes indésirables. Depuis deux ou trois mois on a plein de fleurs jaunes au bord des routes. Dans l'agriculture, quand on veut cultiver en mode bio-biodiversité, on a l'obligation de l'arracher mais au niveau cantonal ce sont des recommandations. On m'a dit que certaines Communes ont fait le pas de le faire sur leur territoire. Comme on en a parlé avant, je ne sais pas si la réflexion est déjà en cours à Etoy.
- M. C. Viquerat – Municipal : en ce qui concerne les plantes envahissantes, on essaye de suivre les recommandations et de lutter contre un certain nombre de plantes qui nous sont connues : les chardons pour l'agriculture on est obligé de le faire, on a la renouée du japon qu'on essaye de maitriser sur les quatre endroits connus où on en a sur la commune. C'est un petit peu nouveau de voir la recrudescence particulièrement cet automne de ces belles fleurs jaunes au bord des routes, qui restent longtemps. On ne s'est

pas encore vraiment positionnés là-dessus, je pense qu'on devra le faire ces prochains mois ou prochaines années.
- Mme S. Thury : j'ai vu un point dans les comptes qui concerne les changements d'arbres parce qu'où j'habite il y a mon arbre qui est loin depuis un petit moment et j'aimerais savoir où ça en est ainsi que le bac carré qui est prévu et qui appartient à la Commune juste au bout de la ruelle.
- M. R. Corthay – Municipal : l'arbre enlevé pendant l'été pour éviter qu'il ne tombe sur les voitures est dans la liste des arbres à remplacer courant de l'hiver. Pour le carré, est-ce que les bagarres entre propriétaires et locataires sont réglées dans le quartier, je ne sais pas, il faudrait qu'on regarde plus en détail.
- M. J.-M. Fernandez – Syndic : Merci pour votre travail et votre engagement tout au long de cette année, je vous souhaite tout le meilleur pour cette fin d'année, belles fêtes à vous et vos familles. On se retrouve tous là, l'année prochaine avec beaucoup de vigueur pour tous les projets qu'on pourra mettre en route ensemble. Merci beaucoup et très belle fin d'année.
M. C. Fürer – Président lève la séance en souhaitant de très belles fêtes de fin d'année à tous et invite les Conseillers à prendre leur verre pour rejoindre l'apéritif préparé par la Municipalité.

Séance levée à 20h15.

Prochaine séance :
19 février 2024 – 20h00

Le Président — La Secrétaire

Christophe Fürer — Fanny Gantin

CONSEIL COMMUNAL
ETOY
CANTON DE VAUD
LIBERTE ET PATRIE